

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 26 SEPTEMBRE 2019**

## **Étaient présents :**

M. POTHET Yves, M. FERRE Jérôme, Mme LEPAPE Nathalie, M. BRIEZ Jérôme, M. PICARD Pascal, Mme PICARD Yvette, M. NEVEU Arnaud, M. MORISSEAU Nicolas, Mme MAUPOU Chantal, M. GUITTIER Philippe, Mme TANCREDE Caroline, M. VILLANUEVA Yves, Mme CHAUVEAU Vanessa

Lesquelles forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Étaient absents et ont donné pouvoir :**

Mme DANNEAU Marcelle à M. POTHET Yves  
M. MESNARD Jacques à M. FERRE Jérôme  
M. GODIN Aurélien à Mme LEPAPE Nathalie  
Mme CHAMP-ESNAULT Marie-Christine à M. BRIEZ Jérôme

## **Était absente excusée :**

Mme JACQUELIN Glawdys

## **Était absent non excusé :**

M. MARION Philippe

## **Secrétaire de Séance :**

Mme LEPAPE Nathalie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 07.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire invite toutes les personnes présentes à observer une minute de silence en mémoire de M. Jacques CHIRAC décédé ce jour même.

M. le Maire annonce la démission de Mme ROLLAND-FONTAINE Laëtitia. Elle est donc remplacée par Mme Marie-Christine CHAMP-ESNAULT.

**Approbation du dernier compte rendu :** par 11 voix pour, 2 contre et 4 abstentions le dernier compte rendu est approuvé.

Mme LEPAPE Nathalie ne retranscrira en aucun cas l'intégralité des propos de M. PICARD Pascal, ce qui n'est pas obligatoire, puisqu'il a fait un monologue pendant 15 minutes. Elle résume simplement que M. PICARD Pascal a fait d'abord un laïus pour différencier un procès-verbal d'un compte-rendu avant d'énoncer les différents points qui le gênent. Il réfute également certains propos qu'il a tenus. Il juge aussi très incomplet son intervention sur la journée citoyenne lors des questions diverses.

## **INEO - ECLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire informe qu'il a demandé auprès de INEO d'estimer le montant du gain qu'engendrait d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h sur la commune sauf sur la route D765. Il annonce ainsi que cela représente une large économie de 7 433 €/an.

M. FERRE Jérôme indique que cela n'impactera pas la sécurité des habitants.

M. VILLANUEVA Yves demande s'il n'y a pas d'autres solutions comme allumer 1 lampadaire sur 2.  
M. FERRE Jérôme répond que si cela est différencié alors il faudra réinvestir dans des horloges.  
M. PICARD Pascal demande si une réelle étude a été réalisée.  
M. le Maire rétorque que cela se facture et coûte très cher.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 3 abstentions d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

M. FERRE Jérôme présente le rapport de la commission du CLECT. Il indique qu'il n'y a pas de transfert de charges financières sur la commune de Mur mais de nouveaux services pour la population :

- lutte contre la désertisation médicale et soutien à la population
- hors GEMAPI
- gestion des fourrières de véhicules

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport de la commission du CLECT à l'unanimité

### **CONSTATATION DE CREANCE ETEINTE : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Point annulé car il a été inscrit à l'ordre du jour lors de la réunion de conseil municipal du 17 juin 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire annonce que le repas des Anciens a lieu le 5 octobre 2019.

M. le Maire invite les membres de la commission des travaux à une réunion, le 7 octobre 2019 à 9h concernant la route de Veilleins. L'entreprise CLEMENT sera présente.  
Mme CHAUVEAU Vanessa fait remarquer que les dirigeants n'étaient pas venus à la dernière réunion.  
M. le Maire et M. FERRE Jérôme répondent que cela leurs a été signalé récemment.

M. le Maire informe qu'il avait convié les riverains de la route de Veilleins pour leurs présenter le projet et répondre à leurs interrogations. Il indique que seulement 2 foyers sur 8 étaient présents.  
M. le Maire explique que le sentier piétonnier sera goudronné jusqu'en limite séparative des propriétés.  
M. FERRE Jérôme informe également que le chantier s'étendra jusqu'à chez M. DENIAU Fabien avec un passage de gaines pour l'électricité.

M. le Maire annonce qu'à l'occasion de la semaine du goût, la Municipalité a décidé d'élaborer des repas autour des 5 continents avec l'organisation d'animations le midi autour de ce thème :

- lundi : Asie
- mardi : Europe
- mercredi : Afrique
- jeudi : Océanie
- vendredi : Amérique

M. MORISSEAU Nicolas interroge M. le Maire pour savoir s'il sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> novembre, un repas végétarien comme le prévoit la loi alimentation.

M. le Maire répond qu'il sera effectivement proposé aux élèves un repas végétarien une fois par semaine dès le début novembre.

M. FERRE Jérôme explique la situation du SICOM actuellement. Il indique qu'une solution technique a été identifiée pour que le déport d'images vers le CORG redevienne actif. Il sera proposé aux communes une participation de 500 € environ pour relancer ce service. Un appel d'offres va être lancé par le Syndicat.

Mme TANCREDE Caroline souhaite avoir des informations suite à l'incendie qui s'est produit cette année au centre d'enfouissement à Mur.

Sa première question est de savoir s'il y en a souvent ?

M. le Maire répond que c'est le premier cette année. Il explique qu'il y en a déjà eu 3 ou 4 auparavant. M. le Maire a souligné le travail exceptionnel des pompiers car ils ont dû éteindre l'incendie uniquement avec du sable. Il informe que la moitié de l'enfouissement a brûlé et qu'un nuage de fumée s'est dirigé vers Soings en Sologne.

Mme TANCREDE Caroline demande également s'il est possible qu'un courrier soit adressé à l'agence de l'eau ou à la structure compétente pour qu'elle prenne en charge des prélèvements de la nappe phréatique d'ici 2 ou 3 mois pour savoir si l'eau est polluée suite à cet incendie. Comme la bâche de protection a brûlé, des émanations de déchets risquent d'infiltrer le sol, ce qui représente un danger pour la population. Par ailleurs, elle indique que ces analyses doivent être effectuées par une société neutre.

M. le Maire informe qu'il rencontre le préfet prochainement et qu'il lui en parlera.

Mme TANCREDE Caroline souhaite également que Veolia tienne ses engagements de départ pour que la protection visuelle soit bien faite.

Mme MAUPOU Chantal demande à M. le Maire sa réaction sur la mise en place de futures Maisons de Services aux Publics.

M. le Maire indique que cela est à l'ordre du jour lors du prochain congrès des Maires de Loir-et-Cher à Blois le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Mme LEPAPE Nathalie évoque le séjour à la neige proposé aux élèves du CM2 qui aura lieu du samedi 23 au samedi 29 février 2020 à Pralognan la Vanoise. Elle annonce également qu'il a été validé par l'UCPA au cours de l'après-midi du 26/09/2019. Aussi, elle s'insurge contre des rumeurs qui avancent que les familles plus aisées paient pour les familles moins favorisées. Afin de faire taire ces ragots, elle informe que l'année prochaine le coût par enfant est de 800 €. Sachant qu'il y a 13 participants, le coût total du séjour revient alors à 10 400 € dont la Municipalité prend les 2/3 à sa charge. Le restant à charge de 3 467 € est ainsi proratisé en fonction des 3 tranches de coefficient familial comme cela l'a toujours été. Le tarif pour les familles devrait se situer entre 250 € à 400 €. Elle ne peut donner à ce jour un prix exact aux parents sachant qu'elle ne veut absolument pas avoir connaissance de leur avis d'imposition. Cette tâche sera effectuée au retour de la secrétaire de Mairie qui est actuellement absente.

M. le Maire demande si des personnes peuvent parcourir les chemins de randonnée afin de vérifier si les pancartes de balisages sont toujours en place car elles sont souvent enlevées.

Mme CHAUVEAU Vanessa demande s'il y a un projet d'école cette année.

M. le Maire répond que non.

M. FERRE Jérôme indique que l'école va faire une demande de subvention qui sera soumis au conseil municipal.

M. le Maire fait remarquer à M. PICARD Pascal que certains enfants de l'école ont visité l'église le vendredi 20 septembre après-midi à l'occasion des Journées du Patrimoine sans qu'il en soit informé. Il lui indique que les Journées du Patrimoine ne sont pas le vendredi mais le samedi et le dimanche.

M. le Maire demande également à M. PICARD Pascal où en est le dossier sur l'église car il devait lui rendre le projet pour septembre 2019.

M. PICARD Pascal informe qu'il lui a transmis une note écrite sur la procédure à suivre l'an dernier.

M. le Maire indique donc qu'il devrait s'en occuper car rien n'a été fait.

M. PICARD Pascal revient sur le compte de gestion du budget communal.

M. le Maire lui informe qu'il est au courant qu'il a rencontré M. ESPINOSA, Trésorier de Romorantin, dans son dos car ce dernier l'a contacté pour lui en faire part.

M. PICARD Pascal acquiesce car il n'a pas pu avoir de RDV avec le Maire.

M. le Maire lui indique que la date fixée ne convenait pas et qu'il attendait qu'il vienne en Mairie pour le consulter. M. le Maire lui rappelle que ce n'était à lui de reposer une date mais à M. PICARD Pascal. M. le Maire lui dit également qu'il est présent tous les jours à la Mairie de 8 h 30 à 13 h.

M. PICARD Pascal souligne qu'il a remarqué qu'il y avait une ligne de trésorerie en 2018 qui n'a fait aucun objet en conseil municipal et qu'il aurait voulu être au courant. Il indique que si cela se produit en 2019, il voudrait l'être.

M. le Maire fait remarquer que cet emprunt a été remboursé en 1 an.

M. PICARD Pascal demande quand il pourra avoir une copie du bilan simplifié du compte de gestion.

M. le Maire lui indique quand il l'aura décidé.

M. VILLANUEVA Yves s'est tourné vers la secrétaire de séance et a exigé de sa part que cette dernière mention soit notifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 16.